



Abus de syndic et abus de procedure

Par **frdo21_old**, le **29/12/2007** à **13:28**

bonjour je suis nouveau dans une copro dans un petit immeuble j'ai entreposé qq affaire personnel dans le couloir qui accede au grenier etant seul sur le palier et ne genant pas l'acces des greniers (parapluie casque moto ect).le syndic a fait detruire toute les choses entreposé dans le couloir sans ordonnance de justice j'ai porter plainte pour vol et maintenant le syndic me demande de payé les frais d enlevement que dois je faire? de plus je m'etait engagé a enlever mes affaires une fois les vacances passé accord fait par la represantante des copros avec presence de qq temoin que faire ?